

#### DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES :

*Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

## G PATRIMOINE

### PRODUIT

#### G PATRIMOINE

Code ISIN : FR0010611301

#### **OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE**

Cet OPCVM est géré par **Erasmus Gestion** - [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) - Appelez le 01 71 70 43 10 pour de plus amples informations

Erasmus Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'AMF est chargée du contrôle d'Erasmus Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/05/2024.**

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

**Durée de vie de l'OPC :** Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

#### **OBJECTIF :**

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence (80% MSCI Daily TR Net World converti en € + 20% €STR capitalisé) par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant majoritairement sur la sélection de fonds sous-jacents exposés aux évolutions des différents marchés (actions, taux) ainsi que sur la sélection de titres vifs.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du FCP, repose sur les critères suivants :

- (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale,
- (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.
- (iii) La sélection des titres vifs, sur la base d'une analyse financière des sociétés émettrices.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- Entre 40 et 100 % en direct ou via des OPC aux marchés actions de toutes capitalisations (France, Europe et autres zones), dont 0% à 40% en actions de petites capitalisations (comprises entre 100 millions et 3 milliards).
- Entre 0 et 60 % en direct ou via des OPC en instruments de taux ou convertibles (France, Europe et autres zones) émis par des Etats, des émetteurs privés, et de toute qualité de signature. L'exposition indirecte, via les OPC, aux dettes « high yield » ne dépassera pas 60%.
- Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE jusqu'à 100% de son actif. De 0% à 50% en cumul sur les marchés émergents actions et taux.
- Le porteur peut être exposé à un risque de change de 100% maximum.
- De 0% à 50% sur l'évolution du prix des matières premières au travers d'OPCVM et ou FIA. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières

Le FCP peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et sur les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition sur le risque d'action, de taux, de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net

#### **INVESTISSEURS DE DETAILS VISES**

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement en multigestion dont l'allocation diversifiée permet notamment, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue. Le porteur doit être prêt à supporter un niveau de risque élevé pour pouvoir souscrire à ce FCP.

**Modalités de souscriptions rachats :** Quotidien— Les souscriptions rachats sont centralisés chaque jour de Bourse auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL à 11h00 et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.



## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%, que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire, que 10 000 euros sont investis.

### Coûts au fil du temps

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	550 €	2 590 €
Incidence des coûts annuels*	5,6%	4,2% chaque année

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,81% avant déduction des coûts et de 6,21% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Au maximum 2% du montant que vous payez au moment de l'investissement, non prélevés par la société de gestion.	200 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,4% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	331 €
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons ou vendons.	19 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Non applicable		0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du produit peut toutefois être impactée.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez faire votre demande sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) ou adresser un courrier à l'adresse suivante : Erasmus Gestion 14, rue de Marignan - 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

### Performances passées

Les informations relatives aux performances passées sur les dix dernières années sont disponibles sur le site internet de la société ([www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com)) ou en annexe de ce document.

### Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6, avenue de Provence – 75009 PARIS

Les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts R et I sont disponibles sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à [contact@erasmusgestion.com](mailto:contact@erasmusgestion.com) ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

La responsabilité de ERASMUS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).